

LISTE DES MOTIFS D'EXONERATION ET PJ A FOURNIR

	Motif Exonération de droit	Date limite	Commentaires	Pièces justificatives
<input type="checkbox"/>	Boursier sur critères sociaux (BCS), bénéficiaire Aide spécifique annuelle (ASA)		CE, <a href="#">Article R719-49</a>	Notification d'attribution définitive de bourse (BCS ou ASA) (2 volets) du CROUS
<input type="checkbox"/>	Boursier du gouvernement français (BGF)			Notification d'attribution de BGF (Ministère)
<input type="checkbox"/>	Exonération Ministère des affaires étrangères		CE, <a href="#">Article R719-49-1</a>	Notification d'exonération du Ministère des affaires étrangères
<input type="checkbox"/>	Pupille de la nation		CE, <a href="#">Article R719-49</a>	Copie de l'attestation officielle
<input type="checkbox"/>	Etudiant en apprentissage		Code du travail, L. 6211-1	Copie contrat d'apprentissage
<input type="checkbox"/>	Etudiant en contrat de professionnalisation		Code du travail L. 6325-2-1	Copie du contrat de professionnalisation
	Motif Exonération sur critères établissement (CA)	Date limite	Commentaires	Pièces justificatives
<input type="checkbox"/>	<b>Etudiants fonctionnaires stagiaire Master MEEF</b>	30/04/année N+1 pour l'année N/N+1 ;	Délibération n° CA-2024-035 du 09 juillet 2024 pour l'année universitaire 2024-2025	
<input type="checkbox"/>	<b>Etudiants ukrainiens bénéficiaires de la protection temporaire</b>		Délibération n° CA-2024-035 du 09 juillet 2024 pour l'année universitaire 2024-2025	Autorisation provisoire de séjour mention « bénéficiaire de la protection temporaire »
<input type="checkbox"/>	<b>Etudiants internationaux</b>		<b>Délibération CA n° CA-2023-018</b> du 14 mars 2023 sur les exonérations partielles des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires	

	Motif Exonération sur critères établissement (CA)	Date limite	Commentaires	Pièces justificatives
<input type="checkbox"/>	<p><b>Autres situations individuelles ayant fait l'objet d'une décision individuelle président, après examen et sur proposition d'une commission locale d'exonération de la composante*</b> (cf. Délibération n° <a href="#">CA-2024-035 du 09 juillet 2024</a> )</p> <p><b>*Vous rencontrez des difficultés</b> (financières, sociales ou médicales...), <b>mais n'êtes pas éligible à une exonération de plein droit.</b></p> <p>Vous avez la possibilité de <b>déposer une demande d'exonération</b> auprès de la <b>commission locale d'exonération</b> de l'UFR de votre formation.</p> <p>Après instruction, votre demande fera l'objet d'une décision du Président, sur avis de la commission locale.</p> <p>Pour connaître les modalités et déposer un dossier auprès de ces commissions, rapprochez-vous de votre scolarité de composante.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudiant réfugié politique titulaire de la carte OFPRA ;</li> <li>- Etudiant en situation de handicap titulaire de la carte de COTOREP ou reconnu MDPH</li> <li>- Etudiant en milieu carcéral</li> <li>- Etudiant rencontrant de graves difficultés financières</li> <li>- Etudiant étranger, boursier de son gouvernement (BGE)</li> <li>- Stagiaire en formation continue ou en VAE n'ayant pas de revenu</li> <li>- Etudiant rencontrant des difficultés de santé</li> </ul>	décision individuelle signée du Président, sur avis de la commission locale d'exonération de la composante
<input type="checkbox"/>	<p><b>Autre situation</b></p> <p>Exemple : étudiants inscrits en formation paramédicale s'étant acquitté des droit de BU</p>			Tout justificatif pertinent pour l'examen de la situation